135° ASSEMBLÉE DE L'UIP, GENÈVE (SUISSE)

LE RÔLE DES PARLEMENTS DANS LA PRÉVENTION DES VIOLATIONS DES DROITS DE LA PERSONNE

NATHANIEL ERSKINE-SMITH, DÉPUTÉ, CHEF DE LA DÉLÉGATION DU GROUPE CANADIEN DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Mesdames et Messieurs.

Chacun de nous, ici, a la responsabilité de prévenir les conflits violents. Le Canada prend ce rôle au sérieux, qu'il s'agisse des efforts déployés il y a maintenant 15 ans pour développer la responsabilité de protéger, de son engagement vis-à-vis du maintien de la paix, de ses contributions à l'aide au développement à l'extérieur de ses frontières ou de l'établissement des réfugiés à l'intérieur de celles-ci.

Nous avons aussi pris un engagement en matière de paix par la voix de la diplomatie internationale, que ce soit ici, à l'UIP, ou par l'entremise des Nations unies, où nous avons annoncé que nous allions tenter d'obtenir un siège au Conseil de sécurité.

Cette semaine, nous avons débattu du rôle des parlements à titre de premiers répondants pour prévenir les conflits provoqués par des violations des droits de la personne. L'un après l'autre, nous nous levons et nous déclarons, en termes généraux, notre engagement profond envers les droits de la personne. Et pourtant, il existe un important décalage entre les paroles que nous prononçons ici et les gestes que nous posons une fois de retour chez nous.

Pour donner un exemple canadien, le traitement historique dont nos Premières Nations ont été victime se caractérise par des violations des droits de la personne. Je peux me lever ici et parler des droits de la personne, mais ces paroles n'ont aucun sens si je ne prends pas un réel engagement à respecter ces droits dans mon pays. Nous devons tous prendre le même engagement, soit lutter contre les violations perpétrées au sein de nos frontières par nos propres gouvernements.

Prendre l'engagement d'agir contre les violations des droits de la personne chez nous, c'est prendre un engagement à l'égard du concept d'indépendance. Si les parlements doivent agir comme premiers répondants dans les cas de violations des droits de la personne, ils doivent s'engager à défendre l'indépendance de leurs institutions, de leurs citoyens, ainsi que leur propre indépendance.

Premièrement, il est important que nos institutions préservent leur indépendance. Ce concept s'étend au-delà du Parlement, mais il l'inclut nécessairement, à titre d'institution qui peut non seulement jouer un rôle important de promotion des droits de la personne, mais atténuer aussi les différences au sein de la société par un débat pacifique. Le Parlement doit être suffisamment indépendant du gouvernement pour parler librement au nom de ceux qu'il représente.

Cette indépendance est encore plus importante pour les parlements dans leur rôle de supervision et d'imputabilité à l'égard du pouvoir exécutif, un rôle joué en particulier par l'intermédiaire des comités. Pour être efficaces, les parlementaires ne peuvent craindre les représailles. C'est pourquoi il est choquant de constater que tout juste l'année dernière, le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP a fait enquête sur 320 cas de violations présumées des droits de la personne commise à l'endroit de parlementaires dans plus de 40 pays. Cela représente plus de 20 % des pays.

Ces violations sont inacceptables. Loin de limiter les droits, les parlements devraient avoir le pouvoir de tenir les gouvernements responsables.

Les parlements sont importants, mais du fait de leur nature partisane, leurs limites doivent aussi être reconnues. Nous devons par conséquent mettre en place d'autres institutions indépendantes qui mettent en lumière les inconduites et les violations des droits de la personne perpétrées par les gouvernements.

Qui ici croit à la liberté de presse?

Qui ici croit qu'il est non seulement acceptable que les médias critiquent les gouvernements, mais qu'il s'agit d'une importante fonction publique?

Les démocraties dépendent du niveau d'information des citoyens, et une presse indépendante est nécessaire à cette fin.

Qui ici croit à la primauté du droit?

Et je ne parle pas simplement des décisions rendues par les cours. À moins que ces cours soient impartiales, indépendantes et qu'elles appliquent les mêmes règles publiques et prospectives de façon égale. L'égalité devant la loi. Si les cours sont indépendantes, qu'elles sont en mesure de se prononcer contre les gouvernements et d'infirmer leurs décisions, et si les gouvernements respectent ces décisions et s'y conforment, nous instaurons alors la confiance et nous protégeons les citoyens des violations.

Qui ici croit en des élections libres et honnêtes?

Si c'est le cas, nous devons alors exiger que le personnel électoral soit indépendant. La tenue d'une élection doit être indépendante de ceux d'entre nous qui peuvent tirer un avantage de son issue.

En plus de voir au bon déroulement des élections, les organismes de surveillance indépendants peuvent jouer un rôle important dans d'autres domaines. Mentionnons à titre d'exemple les commissaires à la protection de la vie privée et à l'accès à l'information, en ce qui concerne les décisions du gouvernement, et les commissaires responsables des budgets, en ce qui concerne la surveillance des dépenses gouvernementales. Des personnes qui vont créer et améliorer la transparence, qui vont s'assurer, dans l'intérêt du public, que les citoyens ont un meilleur accès à l'information

gouvernementale, et qui vont assurer une plus grande protection des renseignements personnels auxquels le gouvernement peut avoir accès.

Étant au fait des limites des parlements, nous devons mettre sur pied des institutions qui vont durer au-delà de notre mandat, ce qui renforcera la confiance de nos citoyens envers nos démocraties.

En deuxième lieu, nous devons non seulement renforcer la confiance des citoyens, mais aussi leur indépendance et leur autonomie. Les parlements assument la responsabilité de tenir les gouvernements responsables, mais les citoyens ont au bout du compte la responsabilité de nous tenir tous responsables.

À titre d'organes législatifs, nous devons protéger, et non pas enfreindre, leur droit à participer au débat. Les droits de la personne ne peuvent être défendus que sur papier.

Mieux encore, nous devons habiliter les citoyens, et il suffit pour cela de se tourner vers les objectifs de développement durable qui visent à mettre fin à la pauvreté et à fournir une éducation de qualité. Ces deux objectifs, s'ils sont atteints, feront plus pour obtenir la paix que n'importe quelle intervention militaire, surtout si nous pouvons nous assurer que les hommes et les femmes disposent des mêmes moyens, de façon égale.

Je le répète, nos démocraties et nos droits de la personne, en fin de compte, dépendent de citoyens bien informés, actifs, et à la fois disposés et capables de nous tenir responsables.

Ce qui m'amène à ma dernière remarque : il est important que les parlements préservent officiellement leur indépendance, mais il est tout aussi important que nous, en tant que parlementaires, agissions de façon indépendante.

Se tenir ici pour rendre hommage aux droits ne veut rien dire si nous ne passons pas à l'action. Nos paroles peuvent changer les esprits, mais nos actions – non pas les miennes, ou les vôtres, mais les nôtres, collectivement – peuvent changer le monde.

Si nous prenons véritablement l'engagement de défendre les droits de la personne, chacun de nous doit se lever au sein de son Parlement – avec et, s'il le faut, contre son gouvernement – pour appuyer ces droits. Nous ne pouvons excuser une législation qui enfreint ces droits. Nous devons lancer un appel à l'action et corriger les violations observées. Nous devons éviter la complicité.

Il nous appartient de faire ce qui est juste, quelles que soient les conséquences politiques. Cela exige un réel engagement à l'égard de l'indépendance de nos institutions, de nos citoyens et de notre propre indépendance.

Nous tous ici, choisissons d'être les administrateurs de l'intérêt public, et c'est une responsabilité que nous devons prendre au sérieux.

Le 26 octobre 2016